

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2020 20h00

Nb de conseillers présents : 5 Quorum : 4 Majorité absolue : 4 *Secrétaire de séance : Maryvonne LENFANT*

Mme Andrey demande à ce que soit mise en délibération la question de « Vente de bois de feu sur pied » (abordée lors de la séance du 04/10/2019)

- **Débat sur les orientations du PADD**

voir compte-rendu annexe

La synthèse des débats est adoptée à l'unanimité et va être transmise à la 2C2A

→ adoptée à l'unanimité 5 POUR

- **Vente de bois de feu sur pied C**

Il est proposé de mettre en vente des arbres situés le long du Chemin de Marquigny aux mares au tarif de six € le stère, compte tenu des difficultés d'exploitation, en particulier d'arbres tombés sur des clôtures . le prix est aligné sur celui de la commune de Lametz qui fait de même ;

→ adopté à l'unanimité 5 POUR

- **Modification des statuts d'AGEDI**

Pour rappel, le Syndicat AGEDI qui est le prestataire informatique de la mairie pour tout ce qui concerne les logiciels de gestion comptable, électorale, administrative, cadastrale etc ...est actuellement un Syndicat Mixte Fermé ; il souhaite modifier ses statuts en vue de les adapter à la réglementation en vigueur et va ainsi passer en Syndicat Mixte Ouvert. Il n'y a aucune répercussion concernant notre gestion communale, mais cela lui permet d'élargir son champ d'action auprès des CCI, ONF, Chambre d'agriculture...) Chaque commune adhérente actuellement doit donc se prononcer sur cette modification de statuts.

→ modification de statuts approuvée à l'unanimité 5 POUR

- **Travaux /Devis**

Concernant l'isolation phonique d'un studio du presbytère, l'arrivée d'un nouveau locataire au 1er étage rend plus urgente sa réalisation

le devis de JCD Renov (plafond BA 13 phonique) pour un montant de **534.72 € HT** est approuvé

→ adopté à l'unanimité 5 POUR

Concernant le changement de porte extérieure du logement de la mairie, un nouveau devis de menuiserie permet de comparer les coûts et les prestations proposées

C'est le devis de JCD Renov (porte en pvc blanc , serrure 5 points) d'un montant de **1730.14 € HT** qui est retenu

→ adopté à l'unanimité 5 POUR

Questions diverses

Suite à la réunion de l'Association foncière du vendredi 17 janvier , son Président Aymeric Charbonnier et Madame Andrey, maire et membre de droit de l'AF, proposent qu'un courrier co-signé soit adressé à tous les exploitants agricoles qui interviennent sur le territoire et les voiries de la commune et /ou de l'AF, afin de rappeler les règles de stockage des fumiers en extérieur , dit « au champ »(Quelques anomalies, préjudiciables pour l'environnement et le bien-être de tous les habitants, ont été relevées et signalées lors de l'année 2019)

Madame Andrey annonce la tenue d'un dernier conseil de la mandature, avant le 15 mars prochain, afin de voter comptes administratif et de gestion 2019 et donne rendez-vous le samedi 8 février pour préparer les élections municipales.